

4ème Rapide de Saint Maixent, règlement.

Article 1 : Présentation

Le club d'Échecs de Saint Maixent organise son 4ème rapide le 29 juin 2025, dans le cadre du GPL Poitou-Charentes.

Lieu des rencontres : Abbatale de Saint Maixent l'École, rue de l'Abbaye, Saint Maixent l'École

Ce tournoi est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Être licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. (la licence peut être prise sur place) ou à une fédération reconnue par la F.I.D.E.

Nota: Un joueur ayant falsifié des documents ou ayant déclaré intentionnellement un faux classement ne pourra prétendre à aucun prix et sera exclu du tournoi.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E adoptées lors du 93 ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) entrées en vigueur le 1er janvier 2023.

Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04.2 F.I.D.E). Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8 homologué par la FFE).

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence dans les horaires prévus dans le présent règlement et réglé leurs droits d'inscription.

Remarque : Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

L'article A5 du livre de l'arbitre s'appliquera ici.

Rappel de l'article A5 :

A.5.1 A partir de la position initiale, lorsque 10 coups ont été achevés par chacun des joueurs,

A.5.1.1 aucun changement ne peut être fait au réglage de la pendule, sauf si la planification de la compétition était compromise.

A.5.1.2 aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement initial incorrect des pièces ou de l'orientation de l'échiquier. Dans le cas d'un placement incorrect du roi, le roque n'est pas autorisé. Dans le cas du placement incorrect d'une tour, le roque avec cette tour n'est pas autorisé.

A.5.2 Si l'arbitre observe l'une des situations décrites dans l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, il agira en respectant l'Article 7.5.5, à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant. Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire est autorisé à réclamer, à condition qu'il n'ait pas joué son coup suivant. Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal subsiste et la partie continuera. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord mutuel entre les joueurs sans intervention de l'arbitre.

A.5.3 Pour réclamer un gain au temps, le demandeur peut arrêter la pendule et avertir l'arbitre.

Cependant, la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux.

A.5.4 Si l'arbitre observe deux rois en échec ou bien un pion sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il attendra jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il déclarera la partie nulle.

A.5.5 L'arbitre annoncera aussi la chute du drapeau, s'il la constate lui-même.

Article 3 : Cadence et homologation

Cadence : 15 minutes avec un incrément de 5s par coup dès le début de la partie.

Ce tournoi est homologué FFE.

Article 4 : Horaires

Horaires de Jeu :

Ronde 1 : 10h00

Ronde 2 : 10h45

Ronde 3 : 11h30

Ronde 4 : 13h30

Ronde 5 : 14h15

Ronde 6 : 15h00

Ronde 7 : 15h45

Pointage des inscrits : dimanche 29 juin de 8h45 à 9h45

Clôture des inscriptions : dimanche 29 juin à 9h45

Proclamation des résultats : dimanche 29 juin vers 17h00

Article 5 : Inscription et prix

Droits d'inscription : Adultes 16 € ; Jeunes 8 €

Prix du tournoi :

1^{er} Prix : 250 €

2^{ème} Prix : 150 €

3^{ème} Prix : 100 €

1^{ère} féminine, 1^{er} jeune, 1^{er} vétéran : 50 €

Prix garantis sous réserve d'un minimum de 60 participants.

La liste des prix sera affichée avant le lancement de la ronde 4.

Ne pourront recevoir un prix que les joueurs présents ou représentés à la remise des prix.

Article 6 : Classement

Départage des ex-æquo : Buchholtz, cumulatif puis performance.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre des parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI 3.3.8

Article 7 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 10 minutes de retard après le lancement de la ronde est considéré comme forfait. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) marque le résultat à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 9 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : Rappels

La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Pendant la partie, l'espace fumeur est situé à l'extérieur du bâtiment dans un rayon de 10 mètres de la porte d'entrée. Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Tout appareil électronique doit être complètement éteint et placé dans un sac. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac pendant la partie sans l'autorisation de l'arbitre. L'utilisation d'un tel appareil durant la partie entraîne un avertissement écrit et la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer dans tous les locaux désignés. Il est possible de fumer à l'extérieur.

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Voir annexe

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 11 :

Arbitre Principal : Stéphane DENIS, Arbitre Open.

Article 12 : Jury d'appel

Jury d'appel : Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 13 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 14 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre Principal,
Stéphane DENIS

L'organisateur,
Florent LE CALVE

CHARTRE DU JOUEUR D'ÉCHECS

JE RESPECTE LES RÈGLES

Les règles doivent être appliquées de **bonne foi**.

Le résultat de la partie doit être acquis **loyalement**.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion **d'un réel affrontement sur l'échiquier**.

JE RESPECTE L'ADVERSAIRE

Respecter l'adversaire, c'est accepter de jouer contre lui **sans préjugés**.

Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à la **tricherie**.

Respecter l'adversaire, c'est **éviter de le déranger**.

Respecter l'adversaire, c'est être **poli**.

JE RESPECTE L'ARBITRE

L'arbitre dispose de toute **l'autorité** nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.

L'arbitre est le **représentant officiel de la F.F.E** sur les lieux du tournoi.

Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur doit **obtempérer** mais il peut déposer un **appel**.

JE RESPECTE L'ORGANISATEUR

Le joueur **concourt à la bonne tenue** de la compétition.

Le joueur se conforme au **Règlement Intérieur** affiché dans l'aire de jeu.

Le joueur d'échecs est un **sportif** !

**NE PAS RESPECTER CETTE CHARTRE, C'EST S'EXPOSER
À DES PÉNALITÉS SPORTIVES OU À DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

Déontologie des Arbitres en 10 points

L'Arbitre s'engage à :

1. Connaître avec précision et appliquer les règles et règlements ;
2. Être juste et impartial et communiquer clairement ses décisions ;
3. Suivre les formations pour avoir les connaissances et maintenir les compétences qui répondent aux exigences de son niveau de pratique et de perfectionnement ;
4. Être bien préparé pour chaque compétition (condition physique optimale, ponctualité, disponibilité, tenue vestimentaire et équipement appropriés...) ;
5. Être et demeurer exemplaire en toutes circonstances, dans et au dehors de l'aire sportive ;
6. Être respectueux de tous les acteurs de la compétition (compétiteurs, entraîneurs, organisateurs, spectateurs, média, officiels,...) ;
7. S'interdire toutes les critiques ou commentaires préjudiciables envers d'autres arbitres ou l'institution d'appartenance ou ses membres, par quelque moyen que ce soit (oral, écrit, article publié, twitter, forums internet, blogs, sites de réseaux sociaux, ...) ;
8. Avoir un comportement irréprochable (ne pas consommer de l'alcool ou fumer en étant en fonction, ne pas utiliser de drogues illicites, éviter une proximité inappropriée avec des compétiteurs, ...) ;
9. S'interdire tout conflit d'intérêt (interdiction de participer à des paris sportifs sur la compétition, refuser tout cadeau d'une valeur inappropriée et toute rémunération induue, ...) ;
10. Faire preuve d'un esprit de sportivité et promouvoir les aspects positifs du sport tels que le fair-play.

Serment de l'Arbitre aux Jeux Olympiques :

« Au nom de tous les juges et officiels, je promets que nous remplirons nos fonctions pendant ces Jeux Olympiques en toute impartialité, en respectant et en suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité. »